

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2020

Notification : 28/01/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 26 Novembre 2020

Nombre de Membres différents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18



Date de la convocation : 23 novembre 2020

Date d'affichage : 23 novembre 2020.

Le 26 novembre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 23 novembre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Salle polyvalente sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Étaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE, M. TOUTAIN Éric, Mme TALBOT Christine.

Absents : Mme OSMONT Marie-Claire, M. ZEDDE Alain, Mme LECOQ Annie.

Mme LECOQ Annie a donné pouvoir à M. GAUDICHON Vincent,

M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme TALBOT Christine,

Secrétaire de séance : M. Vincent GAUDICHON**2020/94 – COMMISSION COMMUNICATION**

Madame le Maire porte à la connaissance informe l'assemblée que la commission communication a souhaité que les enfants de l'école réalisent la première page de la Gazette 2020 et proposeraient un slogan pour la commune.

Madame le Maire propose de voter pour l'un de ces slogans, comme suit :

1 – « Petit village qui fait de grandes choses » ;

2- « Profitez à tout âge » ;

3- « Petit village au grand cœur ».

Il est procédé au vote à main levée :

Slogan 1 : 11 votes

Slogan 2 : 0 vote

Slogan 3 : 3 votes

Abstentions : 4 (M. BRUNG, Mme GUERZA, Mme TALBOT, M. ZEDDE).

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés **ADOpte** le slogan « *Petit village qui fait de grandes choses* ».

2° -D'autre part, elle présente le logo travaillé par la Commission Communication, 2 propositions sont faites :

- N°1 : Logo + Commune de Roumare à droite ;

- N° 2 : logo + Commune de Roumare en dessous.

Mme Le Maire demande de procéder au vote à main levée afin de choisir le logo retenu pour tous les outils de communication de la commune :

Logo n° 1 : 8 Votes

Logo N° 2 : 7 Votes

Abstentions : 3 (Mme GUERZA, Mme TALBOT, M. ZEDDE).

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés **ADOpte** pour le logo + Commune de Roumare à droite (N°1).

3° - Enfin, dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet, Madame le Maire demande l'autorisation de rembourser la somme de 62 €48 à un Roumarois qui a acheté pour la commune le logiciel wordpress.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **ACCEPTe** le remboursement de la somme de 62,48 € à M. TUNCQ qui a acheté pour la Mairie le logiciel.

A ROUMARE, 26/11/2020

pour extrait conforme

Le MAIRE

Josiane LELIEVRE